

Riviera-Chablais

Le Conservatoire va faire fructifier un héritage

Montreux-Vevey
Les Dupertuis ont légué en 2013 des terrains à l'école de musique. Le bénéfice de leur vente devra servir à créer des locaux à vocation musicale



Jean-Claude Reber consacra une partie de l'argent à la rénovation de la salle d'auditions de Vevey. CHANTAL DERVEY

«Ce fut un cadeau aussi magnifique qu'inattendu»

Jean-Claude Reber
Directeur du Conservatoire de musique et Ecole de jazz Montreux-Vevey-Riviera

nement d'une ou plusieurs salles à vocation pédagogique à leur nom», reprend Jean-Claude Reber. La vente des terrains pourrait rapporter quelque 2 millions de francs selon les premières estimations. La priorité ira à la réfection de la salle d'audition du site veveysan du Conservatoire. «Elle en a bien

besoin et c'est elle qui pourrait devenir la salle Dupertuis», reprend Jean-Claude Reber.

Des mises à l'enquête pour des appartements ont également été déposées par le passé sur les terrains de Versvey, «mais le Canton a refusé les permis sur l'autel de la loi de l'aménagement du territoire et a placé ces terrains en zone réservée durant cinq ans, donc d'ici là tout projet est bloqué».

Deux autres bénéficiaires
Ce n'est donc pas un hasard si le testament des Dupertuis a fait deux autres heureux. La SCCV, précisément, et l'Union chorale de Vevey, qu'il dirigea et dont il fut nommé membre d'honneur. Chacune s'est vue octroyer 25 000 francs. «Il spécifia qu'il souhaitait que cet argent serve à la commande d'œuvres chorales populaires a cappella ou avec accompagnement de cuivres, explique Lise Dutruy, actuelle présidente de la SCCV. Passé la Fête cantonale des chanteurs vaudois de 2017, nous envisageons de les mettre au programme d'une autre manifestation d'envergure pour lui rendre hommage, peut-être la Fête cantonale de 2021.»

Karim Di Matteo

D'autres heureux précédents

● Pour le Conservatoire Montreux-Vevey-Riviera, le cadeau des Dupertuis, «aussi magnifique qu'inattendu», selon son directeur Jean-Claude Reber, n'est pas le premier du genre. «Nous recevons de temps à autre des legs de quelques milliers de francs et parfois davantage», explique-t-il. Deux en particulier sont à signaler. Le premier est celui de

Gabrielle Rossier, «une amie du Conservatoire», qui a légué une partie de sa fortune à la Fondation Emile, Irène et Gabrielle Rossier il y a douze ans: environ 3 millions de francs, prévus sur une base de trente ans, pour des bourses, des aides aux enseignants, la mise sur pied de manifestations, et à la bonne santé de groupe et des musiques actuelles.

Le second provient de l'héritage de Hubert Giraud, célèbre parolier et compositeur français, décédé à Montreux en janvier 2016, repris par de grands noms, dont Nicoletta ou Edith Piaf. Les 300 000 francs, qu'il légua de son vivant, sont destinés à des bourses d'études, au travail musical de groupe et à la bonne santé générale du Conservatoire.

Les élus de Bex exigent une vision pour le futur

Développement
D'une main, les conseillers communaux ont approuvé le développement du quartier du Glarey. Mais de l'autre, ils ont réclamé une planification pour l'avenir

Le débat agita déjà les réseaux sociaux avant de parcourir les traverses du Conseil communal mercredi soir. Pas moins de trois quartiers de Bex font l'objet d'une planification pour accueillir, dans un avenir proche,

un millier d'habitants. Mais n'y a-t-il pas déjà un nombre important d'appartements vides dans le village? La Commune a-t-elle les ressources financières suffisantes pour pourvoir aux besoins de ces nouveaux résidents? Ecoles, déchetterie seront-ils en mesure de se développer et les finances, déjà tendues aujourd'hui, pourront-elles tenir le rythme?

Le Glarey II, susceptible d'accueillir, selon les multiples estimations articulées, entre 300 et 600 nouveaux habitants. S'ils ont accepté de valider le PPA et, dans un même mouvement, de lever les dix oppositions qui le grevaient encore, ils n'ont pas pour autant délivré une carte blanche pour un développement irraisonné de leur territoire.

Emboitant le pas à un rapport de minorité signé de la représentante d'ouverture Anne Bielmann, l'ensemble de la commission qui a étudié le dossier a dé-

posé un postulat. «Nous demandons à la Municipalité une étude de planification de l'urbanisation à Bex à l'horizon 2030, incluant la croissance de la population prévue ainsi que le catalogue des mesures de développement des infrastructures et autres initiatives, déjà en cours de réalisation, planifiées ou à prévoir», a lu Odette Dupont. Le plénum s'est largement rallié à cette demande. La Municipalité s'est engagée à répondre lors du prochain conseil.

Flavienne Wahli Di Matteo

La Côte



Daniel Develey, vice-syndic, Pascal Broulis, chef du Département des finances, et José Redard, président du conseil de fondation (de gauche à droite). PATRICK MARTIN

Le château de La Sarraz est sauvé de son gouffre financier

Patrimoine
La Fondation recevra 1,6 million de subventions du Canton et de la Commune. Son avenir est assuré

Anne-Charlotte Mancebo

Un feu chaleureux crépite dans la cheminée de la salle des Chevaliers du château de La Sarraz et il semble même que les illustres portraits de la famille Gignins se soient animés suite à la bonne nouvelle qui vient de traverser ses murs. La Commune et le Canton ont décidé d'octroyer une subvention de 800 000 fr. chacun à la Fondation du châ-

teau, pour des fonds d'investissement. Or, 1,6 million, c'est le montant nécessaire à sa pérennité. «C'est une renaissance! C'est même le phénix», lance le conseiller d'Etat Pascal Broulis.

L'ouverture partielle du château aura lieu le 25 mai jusqu'à fin octobre. Le monument emblématique se réveille ainsi de trois années de torpeur, après avoir été fermé pour des raisons économiques: suite à l'inondation survenue en février 2012 dans le Grand Salon, le château avait essuyé des déboires financiers et avait dû subir des travaux pendant quatre ans, jusqu'en avril 2016.

La subvention cantonale allouée par les trois départements en charge du patrimoine, de la culture et de l'économie, sera libérée en quatre tranches jus-

Nord vaudois-Broye

Le projet de parking souterrain d'Yverdon remonte à la surface

Urbanisme
La Ville a annoncé jeudi après-midi l'adjudication du financement, de la construction et de l'exploitation d'un parking d'environ 1000 places sous la place d'Armes

Certains en faisaient déjà une arlésienne, il n'en sera rien. La Municipalité d'Yverdon a annoncé jeudi après-midi l'adjudication de l'un des projets les plus importants de la ville pour ces prochaines années. Le groupe Marti/Amag a enlevé l'appel d'offres lancé en 2014 pour la conception d'un parking souterrain d'environ 1000 places à la place d'Armes.

«C'est l'aboutissement d'une procédure longue de trois ans. Nous sommes d'autant plus satisfaits qu'on nous avait en gros prêté un échec», se réjouit la municipale de l'Urbanisme Gloria Capt. Le projet final du groupe a su répondre aux attentes de la Municipalité, qui a ainsi adjugé la promesse de conclusion d'un contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien avec droit distinct permanent (DDP).

Le vainqueur prévoit un investissement de plus de 50 millions de francs pour la réalisation de cette infrastructure maousse, située à proximité immédiate de la gare et du centre historique. De son côté, la Ville devrait y injecter 2,5 millions. «Outre le terrain, il faut considérer que nous offrons

«C'est l'aboutissement d'une procédure longue de trois ans»

Gloria Capt Municipale de l'Urbanisme et des Bâtiments

des possibilités de construction, de droit à bâtir et de rentabilité», reprend l'édile. Pour une durée de septante ans, l'exploitation, l'entretien et la commercialisation du parking reviennent en effet au constructeur, avec qui les modalités contractuelles seront prochainement finalisées. A ce titre, le Conseil communal doit encore donner son feu vert pour accorder ce DDP et la subvention de la Ville.

Du parking au siège du CIO
Entreprise lausannoise, Marti Construction SA a pu compter sur son expérience pour convaincre les autorités yverdonnoises. En plus d'avoir réalisé plusieurs parkings souterrains, la société affiche sur sa carte de visite le bâtiment ArtLab, récemment inauguré sur le site de l'EPFL et est actuellement en train de réaliser le nouveau siège du CIO à Lausanne.

«A Yverdon, nous allons creuser le sous-sol de la place d'Armes pour y disposer les 1000 places de stationnement sur deux niveaux», explique son directeur, Jacques

Dessarzin. D'une surface de 235 mètres par 60 (pour un volume de 125 000 m3), il s'étendra sur l'ensemble du périmètre à disposition. Soit grosso modo du collège de la place d'Armes au Théâtre Benno Besson. C'était attendu, ses entrées et sorties se feront côté rue des Remparts.

«Le groupe Marti/Amag a su respecter l'esprit du projet vainqueur du concours que nous avions lancé pour le réaménagement de surface de la place», relève pour sa part le syndic Jean-Daniel Carrard. Comme prévu, le parking sera ainsi recouvert par un espace comprenant notamment un bassin et des arbres.

Le projet doit prendre en considération la présence toute proche de la nappe phréatique. «Nous allons même creuser dans la nappe. Nous avons l'habitude de travailler dans ce terrain-là. C'est l'un de nos points forts. Ce n'est pas évident, mais ce n'est de loin pas insurmontable», reprend le directeur.

En s'associant avec le Groupe Amag, Marti s'est assuré le concours d'un partenaire reconnu dans le milieu, qui exploite déjà plusieurs parkings en Suisse alémanique, notamment du côté de Zurich.

Les autorités yverdonnoises espèrent inaugurer cette nouvelle infrastructure en 2021, un an avant la finalisation de la rénovation complète de la place d'Armes et de la rue des Remparts. Un objectif que le groupe Marti/Amag juge «réaliste pour autant que tout se passe normalement». **F.R.A.**



La nouvelle école qui remplacera celle de l'Institut Jomini d'ici à 2020. ESPOSITO + JAVET/LDD

La nouvelle école de la Fondation de Verdeil sera «ouverte sur Payerne»

Broye
Un nouveau bâtiment remplacera le séculaire Institut Jomini. Une quarantaine de jeunes en difficulté d'apprentissage y seront scolarisés dans un environnement ouvert

Certes, on est loin de l'école inclusive» proposée en 2015 par Cédric Blanc. Le directeur de la Fondation de Verdeil imaginait alors rassembler sous un même toit des enfants handicapés et des petits élèves «en pleine santé». «Trop compliqués», ont estimé les autorités locales.

«Très vite, ce projet nous a séduits, notamment en valorisant la grande parcelle de 7400 m2 dont nous disposons en pleine ville», explique Cédric Blanc. La nouvelle école sera

tout au fond du terrain, derrière l'Institut existant. Cela nous permettra de créer un grand parc que nous souhaitons ouvrir au public. C'est un endroit cher aux Payernois.»

Cette implantation a un autre double avantage: elle permet la construction du nouvel édifice sans démolir l'actuel, qui peut continuer d'être exploité pendant la durée des travaux. Une fois la nouvelle école inaugurée, l'ancien bâtiment sera livré aux bulldozers. Le budget doit encore être affiné, mais il dépasse déjà les 6 millions de francs, annonce Cédric Blanc.

La Fondation de Verdeil exploite plusieurs autres sites à Payerne où elle est présente depuis 1967: des ateliers à la Grosse-Pierre et aux Sorbiers, ainsi qu'un loft d'hébergement destiné à dix jeunes de 16 à 18 ans en programme de transition école-métier. **Christian Aebi**

Prangins repensera son stationnement

Mobilité
La Municipalité entend éviter que les places de parc soient squattées par les pendulaires

Le parcage sera mieux encadré dans les rues de Prangins. La Municipalité et le Conseil communal sont unanimes à vouloir revoir la politique de stationnement dans la localité. Il faut avouer que depuis l'instauration de macarons à Nyon en 2015, un report des voitures des pendulaires a provoqué une situation de crise sur les parkings de Prangins. Les premières mesures

d'urgence ont été prises en limitant la durée à 3 heures sur les parkings des Fossés et des Morettes. Des macarons avaient été distribués aux résidents et aux travailleurs du centre du village pour leur assurer de trouver une place. Des effets positifs s'étaient alors fait sentir.

Désormais, la Municipalité présente un plan durable qu'elle soumet au Conseil communal. Le principe est de réduire la durée de stationnement sur la voie publique et les parkings. Ce qui devrait permettre une meilleure utilisation des places existantes. Les travailleurs du centre du village et les habitants ne seront pas

les victimes de cette politique. Les autorisations spéciales sous forme de macarons resteront gratuites.

Prudente, la Municipalité soumet son projet au Conseil communal, alors qu'elle pourrait s'en passer. «S'il n'est pas validé, nous avons un plan B qui pourra rapidement entrer en vigueur», a souligné Alice Durgnat Levi, municipale en charge du dossier lors de la dernière séance de l'assemblée. L'alternative consiste en un nouveau règlement avec des critères plus restrictifs concernant les ayants droit et l'introduction d'un macaron payant. **R.E.**

Près de 80 emplois disparaissent à Eysins

Multinationale spécialisée
dans la fidélisation de la clientèle, Webloyalty réduit sa voilure sur son site de Terre-Bonne

Webloyalty, multinationale basée aux Etats-Unis, va procéder à un licenciement collectif sur son site d'Eysins. «Le Service de l'emploi a été informé mardi qu'une procédure de licenciement collective allait être lancée par la société», indique Denise Pittet, déléguée à la communication du Département vaudois de l'écono-

mie, revenant sur une information de *La Côte*. Une période de consultation va s'ouvrir. Difficile toutefois de connaître le nombre de personnes concernées. Sur 123 emplois sur le site de Terre-Bonne, 77 seront biffés. Un cadre cité par le quotidien nyonnais estime que la collaboration entre le personnel et la direction est bonne et que la procédure légale est respectée. La multinationale spécialisée dans la fidélisation de la clientèle sur Internet se refuse catégoriquement à faire tout commentaire. **ATS/R.E.**

Grâce au nouveau conseil de fondation créé en 2016 et au plan de sauvetage du Canton et de la Commune, la bâtisse reste aux mains d'une fondation d'utilité publique. Par ailleurs, la Commune a décidé de racheter l'immeuble voisin Le Majorat pour 1,25 million de francs.

Découvrez l'intérieur du château en images
sarraz.24heures.ch

